

Conseil scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Recommandation Environnement

Dans la suite de sa recommandation du 9 octobre 2019, le Conseil Scientifique de l'INSMI invite chaque laboratoire à se doter d'un comité environnement et/ou d'un.e référent.e sur la question, à l'image de ce qui existe déjà pour les aspects de parité. Plusieurs laboratoires ont déjà beaucoup avancé sur les questions de l'impact environnemental de notre activité professionnelle, et le CSI propose des outils pour une mise en réseau au niveau national :

- Une liste de diffusion « institutionnelle » pour permettre aux référent.e.s d'interagir, ref-environnement@listes.math.cnrs.fr

Cette liste est de type privée, comprenant des archives, seuls les abonnés peuvent envoyer des messages. L'inscription est modérée : il suffit d'écrire à cette adresse pour demander l'abonnement (au titre de référent.e).

- Un forum, ouvert à tous. <https://forum.math.cnrs.fr/c/forum-environnement/31>

Les propositions résultant de ces interactions pourront être reprises au niveau national, aussi bien qu'au niveau des sites.

Afin d'accompagner les comités, le CSI a préparé des documents modifiables, réalisés en partie à partir des travaux de comités déjà existants, pour permettre une présentation de certains aspects et certaines propositions, concernant l'informatique, la vie du laboratoire, et les transports. Ces documents sont disponibles sur la page du CSI,

<https://csi.math.cnrs.fr/documents/>

Le CSI émet les recommandations suivantes concernant l'évaluation :

- Lors des évaluations individuelles (recrutement, évaluation d'activité, promotion, etc.), les aspects environnementaux doivent être pris en compte. Les entités effectuant l'évaluation (comité de sélection, comité national, CNU, etc.) peuvent par exemple choisir de ne considérer qu'un nombre limité de participations à des rencontres scientifiques impliquant un voyage en avion, de même que ne sont pas forcément prises en compte toutes les publications.
- Lors des évaluations de projets, d'équipes ou de laboratoires, les critères ne doivent pas encourager une inflation de déplacements, mais au contraire favoriser une utilisation raisonnée des transports, et plus généralement un objectif de sobriété énergétique, sans pour autant nuire à la qualité des travaux.
- Concernant l'évaluation des collègues impliqués dans la gestion des parcs informatiques, les efforts effectués afin de limiter la fréquence de renouvellement du matériel ou l'optimisation énergétique devraient être encouragés et valorisés.

Le recours aux outils élaborés par le collectif des Labos1point5, notamment le GES 1point5, permettant de calculer l’empreinte carbone et de construire le bilan gaz à effet de serre réglementaire des laboratoires, est encouragé.

Rémi Carles
Président du CSI

Recommandation adoptée le 1^{er} février 2022

OUI : 18

NON : 1

Abstention : 2

Destinataires :

- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS ;
- M. Christophe BESSE, directeur de l’INSMI ;
- M. Stéphane SABOURAU, président de la Section 41 « Mathématiques et interactions des mathématiques » ;
- M. Fabrice PLANCHON, président de la section CNU 25 « Mathématiques » ;
- Mme Fabienne COMTE, présidente de la section CNU 26 « Mathématiques appliquées et applications des mathématiques » ;
- Mme Angela PASQUALE, Comité d’évaluation scientifique « Mathematical Information Platform » au sein de l’Agence nationale de la recherche ;
- M. Philippe ELBAZ-VINCENT, conseiller scientifique au Haut Conseil de l’évaluation de la recherche et de l’enseignement supérieur ;
- Mmes les directrices et MM. les directeurs de unités rattachées à l’INSMI pour diffusion au sein des laboratoires.

Copie :

- Mme Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique ;
- M. Olivier DRAPIER, président du Conseil scientifique de l’Institut national de physique nucléaire et de physique des particules ;
- Mme Patricia GIBERT BRUNET, présidente du Conseil scientifique de l’Institut écologie et environnement ;
- Mme Claudine GILBERT, présidente du Conseil scientifique de l’Institut de physique ;
- M. Yaël GROSJEAN, président du Conseil scientifique de l’Institut des sciences biologiques ;
- Mme Béatrice MARTICORENA, présidente du Conseil scientifique de l’Institut national des sciences de l’Univers ;
- M. Olivier SANDRE, président du Conseil scientifique de l’Institut de chimie ;
- M. Gilles SASSATELLI, président du Conseil scientifique de l’Institut des sciences de l’information et de leurs interactions ;
- M. Serge SIMOENS, président du Conseil scientifique de l’Institut des sciences de l’ingénierie et des systèmes ;
- Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, présidente du Conseil scientifique de l’Institut des sciences humaines et sociales.